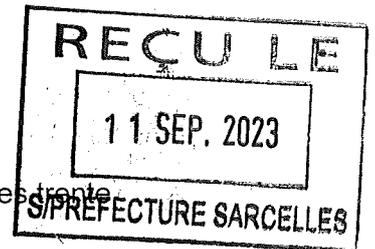


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION  
28 août 2023

L'an deux mille vingt trois  
Le cinq septembre à dix-huit heures trente

DATE D’AFFICHAGE  
28 août 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni  
à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
**Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**Etaient présents** : M. REGAERT Bruno Maire,  
M. COSSARD, M. BACHELET Adjoints au maire,  
Mme BOULANGER, M. MARNAT, M. BOULANGER  
Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 7  
PRESENTS 6  
VOTANTS 6

Absent : M. VIVIER Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COSSARD Stéphane

**OBJET : présentation du rapport d’observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d’Ile de France, cahier n°1 : contrôle organique – exercices 2017 et suivants – contrôle de la communauté d’agglomération Roissy Pays de France**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment son article L.243-8 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté d’agglomération Roissy Pays de France n°23.064 du 6 avril 2023 prenant acte de la présentation du rapport d’observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d’Ile-de-France - cahier n°1 : contrôle organique - exercices 2017 et suivants ;

**Vu** la notification par courriel du 21 juillet 2023.à Monsieur le Maire de Vaudherland du rapport d’observations définitives n°2023-0002R, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d’agglomération Roissy Pays de France (cahier n°1 : contrôle organique pour les exercices 2017 et suivants)

**Considérant** que conformément à l’article L.243-8 du Code des juridictions financières le rapport d’observations définitives est transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de l’établissement public ayant fait l’objet d’un contrôle et que ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat ;

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;

**Le conseil municipal,**

1°) **prend acte** de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France n°2023-0002R, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°1 : contrôle organique pour les exercices 2017 et suivants), tel que joint en annexe ;

2°) charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 6 septembre 2023

Le Maire

REGAERT Bruno